

PROJET PEDAGOGIQUE ECOLE DE CYCLOTOURISME

1. Le fonctionnement de la structure :

Le fonctionnement de l'école est basé sur le rythme de l'année scolaire. Son activité se déroule tous les samedis après-midi de 14h00 à 17h00.

Elle permet d'accueillir les jeunes de 9 à 18 ans souhaitant pratiquer le vélo de randonnée dans le cadre des loisirs, du tourisme et dans une perspective de progression.

Cette structure fait partie intégrante de la section Cyclo/VTT ASPTT Troyes.

2. Les objectifs poursuivis :

2.1. Objectifs généraux :

La création et le fonctionnement de l'école répond aux objectifs généraux suivants :

Permettre aux jeunes de tous milieux de pratiquer une activité de pleine nature proposant de multiples facettes ;

Permettre l'apprentissage en toute sécurité des différentes pratique du vélo ;

Développer l'acquisition d'un ensemble de connaissance sur l'environnement naturel et humain ;

Encourager le sens des responsabilités, la prise d'initiative et développer la capacité d'autonomie des enfants et des jeunes.

Rajeunir sensiblement les effectifs du club.

2.2. Objectifs spécifiques :

La traduction concrète à court et à moyen terme des objectifs généraux se fera en :

Améliorant le niveau des jeunes sur le plan moteur (force, endurance, coordination, équilibre, etc. ...) ;

Améliorant le niveau des jeunes sur le plan des attitudes et des méthodes (maîtrise des informations, anticipation, évaluation des difficultés, etc. ...) ;

Améliorant le niveau des jeunes sur le plan des connaissances (mécanique, environnement, pilote, pilotage, etc. ...) ;

Favorisant la mixité sociale des jeunes de 9 à 18 ans ;

Sensibilisant au respect de l'environnement et de la nature ;

Formant des licenciés motivés par l'encadrement d'une école ou d'une structure ;

Développant les relations avec des partenaires pour obtenir des moyens financiers.

3. Les actions envisagées :

En fonction de leurs aptitudes, le club proposera aux jeunes de l'école de cyclotourisme de participer aux différents brevets organisés par la fédération française de cyclotourisme (critérium départemental, régional, éducation routière, etc. ...).

Le club pourra aussi organiser des séjours ou des rencontres avec d'autres écoles, la présence des jeunes à ces activités sera le témoin de la dynamique de l'école.

4. Les moyens matériels :

Les moyens matériels sont ceux du club ; outillage, remorque, etc. ...

Des moyens complémentaires seront nécessaires, en particulier liés à la nécessité d'avoir un local pour les formations pratiques et théoriques. L'acquisition de ces moyens est à l'étude avec ?

La situation géographique de notre commune permet l'accès à un terrain de jeux immense et varié avec des secteurs très proches et d'autres plus éloignés vers lesquels les déplacements se font en véhicule parental (Laines aux Bois – Torvilliers) pour exemple.

5. Les moyens financiers :

La structure débutera sur les moyens financiers du club et la recherche de subventions des partenaires associatifs ou publiques comme la Ffct, la commune, la communauté de communes, le conseil départemental, la Ddjscs et le Cnds, partenaires privés...

6. Le mode d'évaluation mis en place :

L'évaluation permettra une prise en compte de l'évolution du projet et de ses objectifs afin de pouvoir analyser la situation.

Des paramètres pour l'évaluation quantitative seront suivis :

- Le nombre de jeunes adhérents ;
- La régularité des participants aux activités de l'école ;
- Le nombre de projets ou sortie à l'extérieur ;
- Le nombre de projets organisés par les jeunes ;
- Le nombre d'adultes impliqués dans l'école et formés ;
- Le nombre de partenaires et la progression des aides financières pour l'école ou la structure.

Des paramètres pour l'évaluation qualitative seront aussi suivis :

- Un carnet de progression individuel permettra de consigner les acquis en vue de leur évaluation ;
- Quel rôle et quelle place à l'école de cyclotourisme au sein du club ?
- En quoi l'école permet-elle aux jeunes de gagner en autonomie ?
- Quelles actions de formation sont entreprises dans le club et dans l'école.

L'indicateur de participations :

- Aux randonnées extérieures organisées par d'autres clubs ;
- Au critérium départemental, régional, national ;
- Au concours d'éducation routière ;
- Aux grandes manifestations fédérales ;

Permettra d'évaluer l'intérêt que portent les jeunes aux activités proposées par l'école.

À l'étude de ces résultats, le projet pédagogique pourra être réactualisé.